Instruments financiers dérivés

La Compagnie peut utiliser de temps à autre des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques liés aux taux de change, aux taux d'intérêt, au prix du carburant et à certaines formes de rémunération liée au cours de son action ordinaire. Lorsque la Compagnie utilise des instruments dérivés à des fins de couverture, elle désigne et documente les opérations de couverture. Elle doit aussi démontrer régulièrement par tests que ces opérations sont assez efficaces pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés de la Compagnie sont considérés détenus à des fins de négociation et comptabilisés à leur juste valeur aux bilans consolidés, à titre d'actifs ou de passifs à court ou à long terme, selon l'échéance de règlement de l'instrument et les flux de trésorerie afférents. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés à titre d'instruments de couverture est comptabilisée au bénéfice de la période pendant laquelle le changement survient.

Dans le cas des instruments de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur sont constatées au bénéfice, avec les variations de la juste valeur du risque couvert de l'actif ou du passif désigné comme faisant partie de la relation de couverture.

Dans le cas des instruments de couverture des flux de trésorerie désignés, les variations de juste valeur sont constatées au poste « Autres éléments du résultat étendu » et sont reclassées aux résultats lorsque l'élément couvert a une incidence sur celui-ci. Lorsqu'un instrument dérivé désigné à titre d'instrument de couverture des flux de trésorerie cesse d'être efficace ou est résilié, la comptabilité de couverture prend fin et le gain ou la perte qui en découle à cette date est reporté au poste « Autres éléments du résultat étendu » et constaté au bénéfice en même temps que l'opération connexe. S'il n'est plus probable qu'une opération de couverture prévue se réalise, le gain ou la perte est immédiatement constaté au bénéfice. Les gains subséquents ou les pertes subséquentes découlant d'instruments dérivés à l'égard desquels la comptabilité de couverture a pris fin sont constatés au bénéfice de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les flux de trésorerie liés aux instruments dérivés désignés à titre d'instruments de couverture sont inclus aux états consolidés des flux de trésorerie dans la même catégorie que les éléments couverts connexes.

Contrats de location

La Compagnie loue du matériel roulant, des immeubles, des véhicules, de l'équipement ferroviaire, des engins de voirie et du matériel de systèmes d'information. Les passifs au titre de contrats de location et les droits d'utilisation sont portés aux bilans consolidés dans le cas des contrats de location et de location-exploitation à loyers fixes et à loyers fixes en substance.

- Les droits d'utilisation et les passifs au titre de contrats de location sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat de location en cause à la valeur actualisée du loyer à payer pendant la durée du contrat de location. Les paiements de loyers incluent les paiements fixes et les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux. Si le taux implicite au contrat de location ne peut être établi aisément, la Compagnie utilise les taux d'emprunt garanti marginaux internes des contrats à teneur comparable et libellés dans la même devise que le contrat de location à la date d'entrée en vigueur de ce dernier afin de calculer la valeur actualisée des paiements de loyers.
- Certains contrats de location de matériel roulant et d'engins de voirie prévoient des modalités entièrement variables ou comportent à la fois des modalités fixes et des modalités variables. Les modalités variables sont fonction des heures pendant lesquelles l'équipement sous-jacent a été utilisé et du kilométrage parcouru. Les coûts des contrats de location-exploitation à durée déterminée, à court terme et à modalités variables sont comptabilisés aux postes « Location de matériel » et « Services achetés et autres » des états consolidés des résultats de la Compagnie.
- Les éléments de coûts des contrats de location-financement sont comptabilisés aux postes « Amortissements » et « Charge d'intérêts, montant net », dans les états consolidés des résultats de la Compagnie.
- Les droits d'utilisation sont rajustés pour tenir compte des versements anticipés de loyer, des coûts directs initiaux et des incitatifs à la location.
- La durée des contrats de location inclut les périodes associées aux options de prorogation et exclut les périodes associées aux options de résiliation lorsque la Compagnie est raisonnablement certaine qu'elle exercera ces options.
- Les composantes non locatives sont comptabilisées distinctement des composantes locatives des contrats de location des engins de voirie, du matériel
 de systèmes d'information et du parc de véhicules. Dans les autres cas, les composantes locatives et non locatives sont combinées et comptabilisées
 en une seule et même composante locative.